Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Maintien-de-l-AIP

Maintien de l'AIP

- Action sociale -

Date de mise en ligne : mercredi 22 janvier 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat (CIAS) s'est réuni le 21 janvier.
Le maintien de l'AIP (Aide à l'installation des personnels) a été confirmé pour l'année 2014.
L'UNSA FP est intervenue pour demander le rétablissement de la 3ème tranche du CESU (garde d'enfant de 0 à 6 ans).

L'ensemble des organisations syndicales a protesté **contre la baisse du budget 2014** de l'action sociale interministérielle.

Le **maintien de l'AIP** obtenu par les organisations syndicales, dont l'UNSA FP, est un élément positif pour les agents. Nos arguments ont donc porté.

En ce qui concerne le CESU (garde d'enfant de 0 à 6 ans), l'intervention de l'UNSA FP a permis d'obtenir qu'un bilan soit dressé avant la préparation du prochain budget, au mois de mai. Notre objectif : obtenir le rétablissement de la troisième tranche supprimée pour 2014.(à suivre)
Lire l'article sur la suppression de la 3ème tranche du CESU garde d'enfant de 0 à 6 ans.

Aide d'urgence :

Le CIAS a également acté une aide pour les agents de la fonction publique touchés par les catastrophes du mois de janvier dans le sud-est au titre du logement d'urgence.

L'avenir ?

Un cycle de discussion sur le fonctionnement du CIAS et sur l'action sociale interministérielle va s'ouvrir des le mois de février 2014.

Copyright © UNSA Fonction publique